



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 avril 2015

Convocation du 27 mars 2015

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, H. Fayard, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone

Absents : F. Ducray, Y. Dhomont, E. Fleury, A. Fayot

Pouvoirs : F. Ducray à ML Venditti, Y. Dhomont à H. Cormorèche, E. Fleury à G. Devrieux, A. Fayot à N. Garampon

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire, au vu des simulations budgétaires réalisées, propose au conseil municipal de reconduire, pour l'année 2015, les mêmes taux d'imposition qu'en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire pour l'année 2015, les mêmes taux d'imposition qu'en 2014 soit :

	Taux 2014	Taux 2015	Produit correspondant 2015
Taxe d'habitation	12.77	12.77	289 113
Taxe foncière (bâti)	16.41	16.41	254 027
Taxe foncière (non bâti)	49.93	49.93	42 590
Total			585 730

- DIT que les contributions directes ainsi obtenues à l'article 7311 suffisent à équilibrer le Budget primitif 2015.

4 Approbation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP)

T. Lapalu rappelle le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

T. Lapalu précise que la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales.

T. Lapalu informe les conseillers municipaux que la démarche de mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été réalisée par les services municipaux selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de l'Ain.

T. Lapalu indique que le programme des actions correctives qui découle du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Il convient alors d'approuver le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- DONNE MANDAT à M. le Maire afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

5 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Bief à l'aval de la traversée de la RD 1083. Choix entreprise.

M. Bourdin rappelle la consultation lancée pour un marché visant à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Bief à l'aval de la traversée de la RD 1083 dévolu en une tranche ferme.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants :

1. Etudes préliminaires permettant de préciser les contraintes, présenter les solutions, vérifier la faisabilité et préparer la consultation ;
2. Etudes d'avant-projet permettant de confirmer la faisabilité, proposer l'implantation topographique définitive, proposer la décomposition en tranches et préciser la durée, estimer le coût prévisionnel des travaux ;
3. Assistance pour passation des contrats de travaux consistant en la préparation de la consultation des entreprises, l'examen des candidatures, l'analyse des offres, la préparation des marchés et la rédaction des pièces administratives ;
4. Délivrance d'un visa après s'être assuré que les documents d'exécution fournis par l'entreprise respectent le projet ;
5. Direction de l'exécution des travaux afin de s'assurer que les ouvrages en cours de réalisation respectent le projet, délivrer les ordres de services, diriger les réunions de chantier et établir les comptes rendus, vérifier le projet de décomptes mensuels et final, assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur exécution ou règlement ;

6. Assistance pour opération de réception permettant d'organiser les opérations préalables à la réception, procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage et constituer le dossier des ouvrages exécutés.

JL Bourdin présente le rapport d'analyse des offres. Le bureau d'étude CALAD'ETUDES située à Limas – 69400 a présenté l'offre la mieux disante avec des honoraires fixés à 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer ce marché.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ▲ **Autorise** M. le Maire à signer un contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Bief à l'aval de la traversée de la RD 1083, d'un montant de 12 000 € HT avec l'entreprise CALAD'ETUDES.
- ▲ **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif de la commune 2015.

6. Personnel communal. Modification du tableau des emplois

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le Tableau des Emplois.

Il convient de créer un poste au grade :

- d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, soit une durée de 35 h 00, pour un agent remplissant les conditions d'accès à ce nouveau grade ainsi que les qualités demandées dans son domaine d'activités obtenues par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'ouvrir le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, soit une durée de 35 h 00.
- DRESSE la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 1er avril 2015.

7. CCCD. Validation des nouveaux statuts. Compétence assainissement non collectif

M. Girer rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts de la communauté de communes Centre Dombes peuvent être modifiés par décisions conjointes des conseils municipaux et communautaire.

M. Girer informe l'assemblée que le conseil communautaire de la communauté de commune Centre Dombes s'est réuni le 26 février 2015 pour délibérer en faveur de la modification des statuts afin d'étendre le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à « l'entretien des installations d'assainissement non collectif ».

M. le Maire invite les conseillers municipaux à valider les nouveaux statuts de la communauté de communes Centre Dombes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER les statuts de la communauté de communes Centre Dombes, avec effet au 26 février 2015,
- D'INTEGRER au chapitre II Compétences optionnelles desdits statuts intitulé II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Assainissement non collectif, la nouvelle rédaction :
 - « Assainissement Non Collectif : contrôle des installations, réhabilitation des installations et entretien des installations ».
- DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la communauté de communes Centre Dombes ;
- D'ADRESSER une copie de cette délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes Centre Dombes.

8. Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale suite à la modification des limites territoriales ch. du Gravier.

M. le Maire rappelle les délibérations concordantes des 27 janvier et 6 février 2015, par lesquelles les conseils municipaux des communes de Tramoyes et Mionnay ont approuvé la modification des limites territoriales entre les deux communes, sur la voie communale VC 23, chemin du Gravier.

M. le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 portant modification des limites territoriales entre les communes de Mionnay et Tramoyes fixant les limites du chemin du Gravier, d'une longueur totale de 1 584 mètres répartis comme suit :

- 577 mètres attribués à la commune de Mionnay, en plus des 447 mètres dont la commune est déjà propriétaire, soit un total de 1 024 mètres ;
- 560 mètres attribués à la commune de Tramoyes

M. le Maire présente le nouveau tableau de classement des voies communales avec sa notice explicative et propose au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux tableaux de classement de la voirie communale qui resteront annexés à la présente délibération.

Ce document annule et remplace celui approuvé le 25 octobre 2013.

La nouvelle longueur des voies communales s'établit à 28 799 mètres au lieu de 27 812, et se décompte ainsi :

- voies communales à caractères de rues, de chemins ou de liaison	27 963
- voies communales à caractères de places 4957m2 soit	836 mètres théoriques
Total	28 799 mètres

9. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : AD 85 et AA 96.

10. Comptes rendus des commissions

- M. Girer indique que la commission emploi s'est réunie le 21 mars dernier et a validé le principe de créer l'association « UN PARR'AIN EMPLOI », de manière à apporter un soutien aux demandeurs d'emploi de la commune en toute discrétion. L'objectif de l'association est de désigner un parrain pour chaque personne souhaitant trouver un soutien et une aide à la recherche d'emploi.
Une nouvelle réunion de la commission emploi se tiendra le lundi 13 avril pour finaliser la création de l'association. Un futur membre de l'association habitant à Mionnay et ayant une entreprise aux Echets soutiendra l'association par une action de mécénat à hauteur de 1000 €. Par ailleurs, le 19 mai prochain, Pôle Emploi organise une rencontre à Villars-les-Dombes et l'association « UN PARR'AIN EMPLOI » aura la possibilité d'y participer, bien que son ambition reste d'apporter une aide aux habitants de la commune en priorité.
- C. Pichoud informe le conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 25 mars dernier pour élaborer une prospective financière prenant en compte un éventuel emprunt permettant de financer la construction d'une nouvelle salle polyvalente. Cette prospective sur le mandat actuel montre que la municipalité ne pourra contracter un tel emprunt, et ainsi lancer ce projet qu'à compter de l'année 2017. En effet, sont attendues en 2018 les recettes apportées par le futur Hôtel du Golf et le parc d'activités de la Dombes.
M. le Maire ajoute que cela permettra de faire murir la réflexion sur la mise en œuvre de ce projet. Par ailleurs, une réflexion devra également être menée par rapport à la taille de la station d'épuration. Dans le cadre du développement de l'urbanisme, il faudrait pouvoir accepter les projets qui correspondent aux attentes de la municipalité.
JL Bourdin indique que les effluents domestiques du parc d'activité de la Dombes devront être aussi raccordés à la station d'épuration, et propose aux conseillers municipaux d'organiser une réunion de la commission urbanisme élargie pour mener une réflexion à propos de l'urbanisation souhaitée sur le territoire communal.
M. Girer indique à l'assemblée qu'il serait également intéressant de programmer une réunion toutes commissions afin de présenter à chacun les tableaux de prospective financière.
- G. Devrieux informe les conseillers municipaux que la consultation concernant le marché public de la restauration scolaire est en cours et que trois candidats ont été auditionnés pour apporter des précisions sur leurs offres. Le choix de l'entreprise titulaire du marché et du prix des repas du restaurant scolaire se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- G. Devrieux indique à l'assemblée que la consultation pour le marché public de nettoyage des bâtiments communaux sera lancée la semaine prochaine.
- G. Devrieux informe le conseil municipal qu'actuellement, les intervenants TAP sont reçus en mairie afin de faire un point sur l'année scolaire en cours.

- M. Girer indique que les premiers travaux sur le terrain destiné à l'implantation de la micro-crèche seront effectués le mardi 7 avril par une entreprise de sondage de sol. Par ailleurs, l'appel d'offres a été lancé à la communauté de communes pour choisir le maître d'œuvre, et plusieurs offres ont été réceptionnées.
- JL Bourdin informe le conseil municipal qu'il existe une problématique concernant l'accès au chemin du Bonatier car la sortie de véhicules sur la RD 1083 n'est pas sécuritaire. Lors des réunions de chantier, il a été envisagé d'inverser le sens de circulation sur le chemin du Bonatier et de créer un « tourne à droite » depuis la RD 1083, ainsi que trois places de parking pour un arrêt minute, face à la boutique du fleuriste.
M. le Maire ajoute que dans la mesure où les cars TER ne s'arrêtent plus à l'endroit prévu à cet effet, il serait envisageable d'y créer des places de parking arrêt minute afin de satisfaire la demande des commerces en la matière.
- JL Bourdin informe l'assemblée du dernier courrier de GRTgaz reçu en mairie relatif à l'analyse de compatibilité que la commune doit fournir pour obtenir un avis favorable sur le projet d'extension du POM.
- T. Lapalu indique au conseil municipal qu'une réunion de la commission bâtiments a eu lieu le lundi 13 mars concernant les devis reçus pour les travaux envisagés sur le terrain de boules.
Un problème de chauffage à la salle JJ Gallet a été signalé et devrait aboutir sur des travaux à effectuer.
Un programme de remplacement des menuiseries de l'école primaire devrait être lancé sous peu.
Le contrat d'entretien des chaudières a été renouvelé avec Alpha Energie.
Le marché public pour l'entretien des espaces verts a été signé avec l'entreprise Tarvel.
- A. Rey informe l'assemblée qu'il faudrait prévoir plus de seaux pour faciliter le tri à la déchetterie lors du nettoyage de printemps.
- ML Venditti indique aux conseillers municipaux que la Lettre de Mionnay devrait arriver à la fin de la semaine prochaine.
- N. Curtet informe le conseil municipal qu'une commande de fleurs sera effectuée le samedi 4 avril par la commission fleurissement.
- G. Devrieux informe l'assemblée que le programme de logements aux Iris est en cours d'achèvement. Ce programme comprend une partie locative de six logements sociaux et la commune peut proposer deux candidats pour une entrée dans les lieux dans le courant du mois de juillet.
- M. Girer indique aux conseillers municipaux que le service ADS s'est équipé d'un télémètre utilisable lors des contrôles de conformité.
- N. Curtet informe le conseil municipal que A. Fayot a réintégré le conseil municipal des enfants en tant que membre.

- M. Girer indique à l'assemblée que la communauté de communes Centre Dombes propose gratuitement aux communes membres des conteneurs à verres à enterrer. Le programme se termine à la fin de l'année 2015, il s'agit donc d'une opportunité à saisir pour la commune, qui va devoir se positionner rapidement auprès de la communauté de communes.

M. le Maire ajoute qu'il faut réfléchir au lieu d'implantation de ce conteneur à enterrer.

- T. Lapalu informe les conseillers municipaux que la commission bâtiments devra se réunir à propos de l'accessibilité des ERP et de l'agenda à préparer pour le 27 septembre prochain, et que le diagnostic effectué en 2011 est en train d'être mis à jour par les services municipaux pour prendre en compte les travaux déjà effectués.

M. le Maire précise que ce sujet devrait également être abordé en réunion toutes commissions car il faudra que la commune se positionne au sujet de la salle polyvalente actuelle.

M. Girer ajoute que les pénalités sont conséquentes dans le cas où la commune ne prévoit pas de faire les travaux de mise en accessibilité des ERP de la commune.

M. le Maire termine en informant l'assemblée qu'en tant que conseiller départemental, il souhaite que les communes reçoivent une aide pour la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

11. Questions diverses

- M. Girer rappelle aux conseillers municipaux qu'une réflexion sur la mutualisation est en cours à la communauté de communes. Une mutualisation des services peut aller jusqu'au transfert de compétences détenues par les communes à la communauté de communes. Toutefois, il y a de nombreuses étapes entre les deux. La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010 a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2015. La loi de réorientation territoriale permettra peut-être un allongement du délai jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, politique volontaire de l'Etat visant à inciter la fusion des communes, la mutualisation de certains services permettrait aux 13 communes membres de diminuer leurs dépenses.

Les services de la communauté de communes ont transmis aux communes membres un tableau récapitulatif des services qui pourraient faire l'objet d'une mutualisation. L'objectif est que chaque commune priorise les services qu'elle souhaite mutualiser.

Par exemple, la commune de Sainte Olive a signé une convention avec la communauté de communes pour l'intervention d'agents du service technique sur son territoire.

Un autre tableau concernant les commandes groupées a également été transmis aux communes membres afin de connaître leurs besoins en la matière. Les commandes groupées permettraient aux communes d'acheter dans de meilleures conditions financières.

Une fois les tableaux remplis par chaque commune et retournés à la communauté de communes, une analyse sera menée pour pouvoir lancer le projet en fonction des éléments transmis.

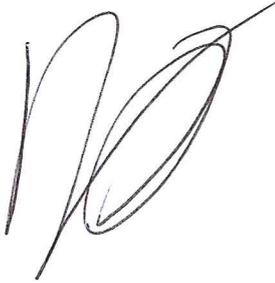
Concernant les très petites communes, si les compétences et les moyens ne cessent de diminuer, les secrétaires de mairie seront amenées à disparaître. Dans ce contexte, la communauté de communes souhaite une mutualisation des agents, pour mieux envisager l'avenir des secrétaires de mairie des très petites collectivités.

Bien que certaines communes ne soient pas favorables à la mutualisation, celle-ci reste beaucoup plus souple qu'un transfert de compétence.

- M. le Maire informe l'assemblée que le permis de construire de l'Hôtel du Golf a été accordée.

- M. le Maire remercie les habitants de Mionnay ainsi que le conseil municipal pour leur soutien lors des dernières élections départementales.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

